



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable,  
des Transports et du Logement

Ministère de l'Économie,  
des Finances et de l'Industrie

Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Commissariat général  
à l'Investissement

Paris, le lundi 26 décembre 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### **Investissements d'avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt dédié aux véhicules lourds routiers<sup>1</sup>**

**Dans le cadre des Investissements d'Avenir, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent WAUQUIEZ, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Eric BESSON, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, Thierry MARIANI, ministre chargé des Transports et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement, annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt (AMI) piloté par l'ADEME, dédié aux *véhicules lourds routiers de plus de 3,5 tonnes (camions, bus et autocars)*.**

Le trafic routier ne cesse de croître. En France, le secteur des transports représente aujourd'hui 30 % de la consommation finale d'énergie et consomme aujourd'hui deux fois plus d'énergie qu'au début des années 70.

En outre, le transport de marchandises en France s'effectue essentiellement par la route (80 % en 2008). De même, le nombre de bus a progressé de 10 % sur les 10 dernières années.

Ainsi, la circulation des véhicules lourds routiers représente un enjeu de taille, tant en matière de dépendance énergétique qu'en terme d'impacts environnementaux et de fluidité du trafic routier sur les axes majeurs et dans les grandes agglomérations.

Si d'autres AMI ont été lancés pour tenter de faciliter une évolution du transport de marchandises vers des moyens moins polluants, il est clair que les poids lourds continueront à représenter un vecteur majeur de la chaîne logistique en France. Il est donc important de travailler sur leur modernisation.

<sup>1</sup> Véhicules dédiés aux transports de voyageurs (bus et autocars) et de marchandises (camions).

Cet appel à manifestations d'intérêt (AMI) lancé par l'ADEME est dédié aux véhicules lourds de plus de 3,5 tonnes, transports de voyageurs (bus et autocars) et de marchandises (camions), l'Etat souhaite ainsi accélérer la transition française vers un parc routier innovant, plus compétitif et plus performant. Cet AMI a pour premier objectif d'améliorer l'efficacité fonctionnelle, opérationnelle, environnementale et économique de ces véhicules, en soutenant des démonstrateurs, des projets de recherche industrielle et des expérimentations préindustrielles.

Les innovations technologiques qu'encourage cet AMI porteront sur :

- la recherche de meilleures performances énergétiques et environnementales des véhicules, qu'il s'agisse d'émissions de gaz à effet de serre, d'émissions polluantes ou d'émissions sonores,
- l'amélioration de la sûreté et de la sécurité routière,
- le développement, dans les véhicules, des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Cet AMI s'inscrit dans le programme « Véhicule du Futur » doté de 1 milliard d'euros de crédits dont l'opérateur est l'ADEME.

Le montant définitif consacré à cet appel à manifestations d'intérêt sera décidé en fonction de la qualité des projets présentés.

L'intervention du Programme d'Investissements d'Avenir sera accordée sous forme de subventions, d'avances remboursables, d'acquisition de droits de propriété intellectuelle ou encore d'intervention en fonds propres ou quasi fonds propres.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 16 avril 2012.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir :

[investissement-avenir.gouvernement.fr](http://investissement-avenir.gouvernement.fr)

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt de l'ADEME :

[ademe.fr](http://ademe.fr)

#### Volet développement durable des investissements d'avenir.

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte,
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux,
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant,
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche gérées par l'ANR (équipements d'excellence, laboratoires d'excellence...), et aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

#### Contacts presse :

**Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet**

01 40 81 72 36

**Cabinet de François Baroin**

01 53 18 33 80

**Cabinet de Laurent Wauquiez**

01 55 55 84 32

**Cabinet d'Éric Besson**

01 53 18 44 91

**Cabinet de Thierry Mariani**

01 40 81 77 57

**Commissariat général à l'investissement René Ricol**

01 42 75 64 43

**ADEME**

01 40 41 55 01

